

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction générale de l'aviation civile

**Décision du 29 mars 2012 portant nomination au conseil
du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile**

NOR : DEVA1209086S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La directrice de la sécurité de l'aviation civile,
Vu les articles R. 421-9 à R. 421-13 du code de l'aviation civile ;
Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement
de commissions administratives à caractère consultatif ;
Vu le décret n° 2009-620 du 6 juin 2009 relatif à certaines commissions administratives à caractère
consultatif relevant du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'amé-
nagement du territoire ;
Vu la décision du 29 octobre 2010 portant nomination au conseil du personnel navigant profes-
sionnel de l'aéronautique civile,

Décide :

Article 1^{er}

Le paragraphe *b* du I (section des essais et réceptions) de l'article 1^{er} de la décision du
29 octobre 2010 susvisée est modifié comme suit :

« *b*) Membres représentant l'aviation civile

M. Thierry BOUCHEZ est nommé membre suppléant, en remplacement de M. Éric GOBERT. »

Article 2

Le paragraphe *a* du II (section du transport aérien) de l'article 1^{er} de la décision du 29 octobre 2010
susvisée est modifié comme suit :

« *a*) Membres représentant l'aviation civile

M. Thierry BOUCHEZ est nommé membre suppléant, en remplacement de M. Éric GOBERT. »

Article 3

Le paragraphe *d* du II (section du transport aérien) de l'article 1^{er} de la décision du 29 octobre 2010
susvisée est modifié comme suit :

« *d*) Membres représentant le personnel navigant professionnel du transport aérien

M. Fabrice CUEILLE est nommé membre titulaire, en remplacement de M. Éric ODDOS.

M. Marc GUYADER est nommé membre suppléant, en remplacement de M. Patrick GONTARD. »

Article 4

Le mandat des membres désignés ci-dessus expire le 9 octobre 2012.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement
durable, des transports et du logement.

Fait le 29 mars 2012.

La directrice de la sécurité de l'aviation civile,
F. ROUSSE